



Bénévolat sur une action humanitaire

Par **scribzone_old**, le **02/12/2007** à **15:23**

J'ai besoin de justifier d'une activité pour garder ma chambre au foyer des jeunes travailleurs.
Je pars pour une action humanitaire en Mauritanie du 16 décembre 2007 au 14 janvier 2008.
J'ai fourni le dossier du projet comprenant un courrier du président de l'association "la petite maison des artistes" qui justifie de ma participation à cette action et la prise en charge des frais de déplacement et de séjour.
Cela peut-il être légalement considéré comme une activité?
Merci Scribzone